

**COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE
La Fédération Nationale des Techniciens Ambulanciers Urgentistes (FN Tau)
05.07.2019 – 18 heures 00 à Nantes**

Les membres de la Fédération Nationale des Techniciens Ambulanciers Urgentistes se sont réunis en assemblée générale ordinaire, sur convocation de son Président en date du 30.05.2019.

La séance est ouverte sous la présidence de Nicolas HALLIER.

« ORDRE DU JOUR »

- *Adoption des nouveaux statuts modifiés*
- *Adoption du cahier des charges*
- *Présentation de l'association aux éventuels candidats adhérents*

En cas de nouvelles adhésions :

- *Démission des membres du bureau*
- *Constitution du bureau*
- *Constitution d'un conseil d'administration*
- *Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités*
- *Questions diverses écrites s'il devait y en avoir ».*
-

PREMIÈRE DÉLIBÉRATION : ADOPTION DES NOUVEAUX STATUTS MODIFIÉS

1.

Le Président expose un bilan des décisions prises lors des derniers bureaux du 11.04.2019 et du 02.05.2019 :

- Il avait été décidé une refonte des statuts pour mobiliser un nouvel intérêt.
- Il a constaté qu'un projet de statuts modifiés était prêt à être adopté.

Il lit le projet de statuts modifiés et expose les modifications majeures subies par ces statuts.

2.

Cette lecture et ces explications terminées, le Président ouvre la discussion.

Les discussions entre les membres prennent forme, chacun discutant de l'intérêt des diverses modifications.

3.

L'assemblée décide à l'unanimité de ses membres d'adopter le projet de statuts modifiés.

DEUXIÈME DÉLIBÉRATION : ADOPTION DU CAHIER DES CHARGES

1.

Le Président expose un bilan des décisions prises lors des derniers bureaux du 11.04.2019 et du 02.05.2019 :

- Il avait été évoqué la rédaction d'un nouveau cahier des charges
- Il a constaté qu'un projet de cahier de charges était prêt.

Il lit le cahier des charges et indiqué qu'il reprend la thématique principale de l'aide médicale urgente, et fixe des valeurs et axes de travail des ambulanciers dans le cadre de l'aide médicale urgente

2.

Cette lecture et ces explications terminées, le Président ouvre la discussion.

Les discussions entre les membres prennent forme, chacun discutant de l'intérêt de ce cahier des charges.

3.

L'assemblée décide à l'unanimité de ses membres d'adopter le cahier des charges.

TROISIEME DELIBERATION : PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION AUX POTENTIELS NOUVEAUX MEMBRES

1.

Le Président de l'Association désormais Fédération Nationale des Techniciens et Ambulanciers Urgentistes, en abrégé FNTAU, présente l'association.

Il lit synthétiquement les statuts réformés et le cahier des charges.

2.

Cette lecture et ces explications terminées, le Président ouvre la discussion.

Le Président répond aux différentes questions posées.

Les membres de l'assemblée générale prennent acte de cette présentation de leur association.

3.

La discussion close et personne ne demandant plus la parole, le Président prend acte de cette présentation, qui ne requiert pas de vote, et poursuit l'assemblée jusqu'à son terme.

QUATRIEME DELIBERATION : POUVOIR POUR L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITÉS

1.

Le Président rappelle que pour mettre en œuvre les délibérations ci-avant adoptées, le représentant de la FNTAU doit se voir accorder les pouvoirs conformes.

2.

Cette explication donnée, le Président ouvre la discussion laquelle est ainsi résumée :

Les membres interrogent sur les formalités à exécuter.

3.

La discussion close et personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement au vote cette résolution découlant de l'ordre du jour.

4.

L'assemblée décide à l'unanimité de ses membres de ses membres de donner ses pouvoirs au Président.

Le Président déclare que les membres du bureau avaient prévu en cas de nouvelles adhésions par des adhérents présents de démissionner collectivement.

Ce 05.07.2019 à 19 :00, le Président constate l'entrée de nouveaux adhérents à savoir :

Nouveaux adhérents

- Mr Landais Christophe (ATLANTIQUE URGENCES)
- Mr Urvoix Simon (AMBULANCES URVOIX)
- Mr Hervé Gaetan (AMBULANCES DE L'ODET)
- Mr Bourlot Yann (SOS AMBULANCES)
- Mr Loiseau Michael (AMBULANCE SERVICE URGENCE)
- Mr Youx Patrick (ASSISTANCE AMBULANCE)
- Mr Peleau Christian (AMBULANCE ATLANTIK)
- Mr Smet Philippe (AMBULANCES SMET)
- Mr Lamy Stéphane (POITIER AMBULANCE)
- Mr Cornu Yves (AMBULANCES 49)
- Mr Lacombe Philippe (EUROPE AMBULANCE)
- Mr Castel Ludovic (AMBULANCES DE L'ESTRAN)
- Mr Le Duff Anthony (AMBULANCE DE LA RADE)
- Mr Christophe Tétard (AMBULANCES TETARD)
- Mr Garcias Stéphane (CENTRE AMBULANCIER 34)
- Mr Gratté Damien (MEDICS 10 ASSISTANCE)
- Mr Belloir Nicolas (AMBULANCES BELLOIR)

Conseillers techniques

- Dr Morel Sylvie (sociologue)
- ME Gallet Sophie (avocate)
- Me Granpierre Sandra (ambulancière)
- Mr Dejoie Nicolas (ambulancier)
- Mr Serisier Benjamin (ambulancier)

Le Président prend acte de cette démission collective des trois membres du bureau de la FNTAU.

Le Président indique après lecture des statuts réformés que d'une part il conserve son rôle de Président jusqu'à l'élection et son constat par procès-verbal du nouveau Président ; il conserve donc son rôle par intérim.

D'autre part et poursuivant sa lecture il constate que les statuts réformés indiquent qu'en cas de démission collective du bureau comme constaté au cours d'une assemblée générale, celle-ci peut décider de réélire les organes sur le champ ou de reconvoquer une nouvelle assemblée générale.

Le Président constate que l'unanimité des membres de l'assemblée générale a décidé d'élire leurs représentants.

CINQUIEME DÉLIBÉRATION : ELECTION DU NOUVEAU BUREAU

1.

Le Président rappelle qu'en cas de vacances du bureau, il est procédé à la désignation des nouveaux membres par l'assemblée générale.

Le Président rappelle les conditions pour être élu et prend note des propositions de noms.

Il vérifie que les conditions sont remplies

2.

Cette lecture et ces explications terminées, le Président ouvre la discussion.

Les discussions entre les membres prennent forme, les sept candidats expliquent leurs objectifs.

Compte tenu des discussions au sein de l'assemblée, le Président précise qu'il y a lieu d'élire sept personnes puis que ces sept personnes se répartissent les fonctions.

3.

Les sept candidats proposent la liste suivante pour le nouveau bureau :

Président : Mr Janeiro Yannick (AMBULANCES URGENCE 29)

Vice-Président 1 : Mr Hallier Nicolas (USR AMBULANCES)

Vice-Président 2 Mr Le Sausse Nicolas (AMBULANCES URGENCE 56)

Secrétaire : Mr Youx Patrick (ASSISTANCE AMBULANCE)

Vice-Secrétaire : Mr Loiseau Michael (AMBULANCE SERVICE URGENCE)

Trésorier : Mr Bourlot Yann (SERVICES OU SECOURS AMBULANCE)

Vice Trésorier : Smet Philippe (AMBULANCES SMET)

4.

L'assemblée décide à l'unanimité de ses membres d'élire chaque nom proposé pour chaque mandat comme suit :

Président : Mr Janeiro Yannick (AMBULANCES URGENCE 29)

Vice-Président 1 : Mr Hallier Nicolas (USR AMBULANCES)

Vice-Président 2 Mr Le Sausse Nicolas (AMBULANCES URGENCE 56)

Secrétaire : Mr Youx Patrick (ASSISTANCE AMBULANCE)

Vice-Secrétaire : Mr Loiseau Michael (AMBULANCE SERVICE URGENCE)

Trésorier : Mr Bourlot Yann (SERVICES OU SECOURS AMBULANCE)

Vice Trésorier : Smet Philippe (AMBULANCES SMET)

Nicolas Hallier indique que le nouveau bureau est régulièrement constitué, que son mandat prend fin à cet instant et que le nouveau Président de l'Association est **Yannick Janeiro**

SIXIEME DÉLIBÉRATION : ELECTION DU NOUVEAU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1.

Le Président rappelle qu'en cas de vacances du conseil d'administration, il est procédé à la désignation des nouveaux membres par l'assemblée générale.

Le Président rappelle les conditions pour être élu et prend note des propositions de noms.

Il vérifie que les conditions sont remplies

2.

Cette lecture et ces explications terminées, le Président ouvre la discussion.

Les discussions entre les membres prennent forme, les quinze candidats expliquent leurs objectifs.

Compte tenu des discussions au sein de l'assemblée, le Président précise qu'il y a lieu d'élire quinze personnes.

3.

L'assemblée décide à l'unanimité de ses membres d'élire chaque nom proposé pour chaque mandat comme suit :

- Membre 1 : Mr Hallier Nicolas (USR AMBULANCES)
- Membre 2 : Mr Le Sausse Nicolas (AMBULANCES URGENCE 56)
- Membre 3 : Mr Youx Patrick (ASSISTANCE AMBULANCE)
- Membre 4 : Mr Loiseau Michael (AMBULANCE SERVICE URGENCE)
- Membre 5 : Mr Bourlot Yann (SOS AMBULANCES)
- Membre 6 : Smet Philippe (AMBULANCES SMET)
- Membre 7 : Mr Hervé Gaetan (AMBULANCES DE L'ODET)
- Membre 8 : Mr Christophe Tétard (AMBULANCES TETARD)
- Membre 9 : Mr Urvoix Simon (AMBULANCES URVOIX)
- Membre 10 : Mr Lacombe Philippe (EUROPE AMBULANCE)
- Membre 11 : Mr Cornu Yves (AMBULANCES 49)
- Membre 12 : Dr Morel Sylvie (sociologue)
- Membre 13 : Mr Belloir Nicolas (AMBULANCES BELLOIR)
- Membre 14 : Mr Garcias Stéphane (CENTRE AMBULANCIER 34)
- Membre 15 : : Mr Janeiro Yannick (AMBULANCES URGENCE 29)

Le Président constate que le conseil d'administration est régulièrement élu.

Les membres du conseil d'administration profitent d'un intervalle de temps pour faire remarquer qu'ils souhaiteraient composer les commissions comme suit :

- Commission finance :

- Commission législative :

Président : Mr Janeiro Yannick

Membres :

- Dr Morel Sylvie
- Mr Youx Patrick
- Mr Le Sausse Mathieu
- Mr Dejoie Nicolas

- Commission de surveillance :

- Commission européenne :

Président : Mr Hallier Nicolas

- Commission formation :

- Commission communication :

- Commission opérationnelle

Ayant pour mission de préparer les travaux du conseil d'administration et d'animer leur propre commission :
Président : Le Sausse Mathieu

SEPTIEME DELIBERATION : POUVOIR POUR L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES

1.

Le Président rappelle que pour mettre en œuvre les délibérations nouvellement adoptées, le représentant de la FNTAU doit se voir accorder les pouvoirs conformes.

2.

Cette explication donnée, le Président ouvre la discussion laquelle est ainsi résumée :

Les membres interrogent sur les formalités à exécuter à savoir l'enregistrement du nouveau bureau voire du conseil d'administration.

3.

La discussion close et personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement au vote cette résolution découlant de l'ordre du jour.

4.

L'assemblée décide à l'unanimité de ses membres de donner ses pouvoirs au Président.

5.

Le nouveau Président rappelle les objectifs et grands travaux de la fédération, notamment les travaux en cours des commissions législative et européenne, qui seront prochainement reçues au Ministère de la santé. Le Président propose de convoquer une assemblée extraordinaire en septembre prochain pour faire le point sur l'avancée des différents dossiers.

Personne ne demandant plus la parole, le Président lève la séance à 20 heures.